



-  Vie scolaire
-  Associations sportives
-  Environnement

 Dossier

**ZOOM SUR LES
COMMERÇANTS
AMBULANTS**



Vivre à Bégard



LE MOT DU MAIRE

La rentrée scolaire est loin derrière nous et chacun a repris peu à peu ses marques. Comme à notre habitude, le bulletin municipal de l'automne fait un point sur la rentrée solaire. Elle n'a pas été des plus simples cette année encore. Beaucoup de parents, d'enseignants et d'élus se sont mobilisés pour protester une nouvelle fois contre les mesures malheureusement et simplement comptables de l'éducation nationale qui décidément ne se montre pas à la hauteur des besoins des élèves et des enseignants. Le soutien de la municipalité leur a été apporté, car l'école publique est et restera une de nos priorités majeures.

Dans ce bulletin, également plusieurs pages sont consacrées aux commerçants nouvellement installés à Bégard, et ils sont particulièrement nombreux ces derniers mois à venir tenter leur chance sur notre commune et c'est heureux ! En effet je vois avec grand plaisir notre centre ville se repeupler de petits commerces de proximité, un nouveau bar, une petite épicerie bio ! Cela me fait chaud au cœur, car à l'heure d'internet et de la suprématie de la grande distribution, la convivialité, l'échange perdent peu à peu leur place dans nos vies quotidiennes. Ce sont des initiatives comme celles-ci qui raviveront le dynamisme de nos communes et, le monde appelle le monde.

Il est un lieu de convivialité par excellence c'est le marché du vendredi matin, un rendez-vous hebdomadaire attendu par les habitants. L'effet dynamisant des marchés est réel sur le commerce local et le marché entretient le lien social. Dans les allées, les files d'attente, on se croise, on se salue, comme si le jour de marché n'était pas vraiment un jour ordinaire. Notre bulletin y consacre un dossier complet, pour ce faire nous sommes allés à la rencontre des commerçants présents tous les vendredis sur les places de Bégard.

Bonne lecture à tous !

Gérard Le Caër,
Maire

PENNAD-STUR

Pellik amzer zo aet hebioù abaoe an distro-skol hag adstaget en deus pep hini ganti tamm-ha-tamm. Evel kustum e-barzh kannadig an ti-kêr en diskar-amzer, e sellomp e peseurt poent omp erruet e-keñver an distro-skol. Ar bloaz-mañ c'hoazh n'eo ket aezet. Tud ar vugale, kelennerien ha dilennidi zo bet kalz dioute oc'h en em sevel, ur wech ouzhpenn, enep ar pezh a vez divizet gant an deskadurezh-Stad evit un afer sifroù hepken, ar pezh na gord ket, ret eo lavaret, gant ezhommoù ar vugale hag ar gelennerien. Sikouret int bet aze gant an ti-kêr rak unan eus an traoù pouezusañ eo ar skol publik evidomp, hag e vo bepred.

Er c'hannadig-mañ e kavfet ivez un toullad pajennoù diwar-benn ar genwerzhourien nevez-staliet e Bear, ha stank a-walc'h int bet er mizioù diwezhañ o tont amañ da glask o chañs, ha gwel a-se ! Ha

gwir eo on laouen-tre o welet stalioù bihan, tost ouzh an dud, e kreiz-kêr adarre : un ostaleri nevez, un stal-ispisiri bio ! Tommañ a ra da'm c'hallon rak keit ha m'emañ Internet hag ar stalioù bras o ren er mareoù-mañ, e vez tamm-ha-tamm nebeutoc'h-nebeut a blas evit ar vignoniezh hag an darempredoù en hon buhez pemdez. Gant degouezhioù mat evel-se e vo roet lañs d'hon c'humunioù en-dro, ha lec'h ma vez tud e vez sachet tud all.

Al lec'h ma vez darempredoù a vignoniezh, mar zo unan, eo ar marc'had a vez dalc'het d'ar Gwener beure, un emgav hag a vez gortozet bep sizhun gant tud Bear. Gant ar marc'hadoù e vez degaset lañs evit gwir d'ar c'henwerzh er bourkoù, ha sikour a reont delc'hen al liammoù sokial. Pa vezer en alezioù, o c'hortoz e dro, e vez lavaret salud an eil d'egile, evel pa ne vefe ket deiz ar marc'had un devezh ordin. Kavout a refet un teuliad klok diwar-benn ar sujed-se en hon C'hannadig. Evit sevel an teuliad-se omp bet o welet ar genwerzhourien a vez bep Gwener war blasennoù Bear.

Mechañs ho po plijadur o lenn kement-mañ !



Sommaire

Edito PENNAD-STUR	2
Conseil Municipal KUZUL TI KËR	3-4-5
La rentrée scolaire	6-7
Environnement ENDRÖ HAG ENZALC'H	8-9
Sports et associations SPORT HA KEVRODIGEZHIOU	10-11

DOSSIER

Zoom sur les commerçants ambulants .. 12-15

Tribune libre KOMZOÛ DIEUB

Actu Commerces NEVEZINTIOU KENWERZH .. 18-19

Communauté des communes

du pays de Bégard BRO BEAR

Informations générales

Langue bretonne BREZHONEG

MAIRIE DE BÉGARD

Tél. 02 96 45 20 19 - Fax 02 96 45 36 27

Email : mairie-begard@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-de-begard.fr

8h30-12h et 13h30-17h30 :

lundi, mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h : jeudi - 9h-12h : samedi

PERMANENCES EN MAIRIE :

→ Le lundi de 10h00 à 11h00 : M. BOURDON Yves,
Maire-Adjoint aux Associations et aux Sports

→ Sur rendez vous : Mme CINDERELLA Bernard,
Maire-Adjointe aux affaires scolaires, Education,
Jeunesse, Conseillère départementale

→ Le jeudi 10h00 à 11h00 : Mme DANIEL Marie-louise,
Maire-Adjointe aux affaires sociales
Mme OFFRET Arlette, Maire-Adjointe à l'Urbanisme,
à l'Environnement et Cadre de Vie

→ Le vendredi de 11h00 à 12h00 : Jean-Yves JAGUIN,
Maire-Adjoint à la communication
et de la citoyenneté.

→ Le vendredi semaine paire de 9h00 à 10h00 : M.
CLEC'H Vincent, Maire-Adjoint aux travaux, Voirie,
Réseaux et Bâtiments

→ Le samedi de 10h30 à 11h30 : M. LE CAËR Gérard,
Maire de Bégard

→ Sur rendez-vous : Mlle BOETE Cécile,
Maire-Adjointe à la culture, aux loisirs.

→ Directeur de publication :

M. Gérard Le Caër, Maire

→ Responsable de la rédaction :

Jean-Yves Jaguin, Adjoint au Maire

→ Rédaction - Régie publicitaire :

Mairie de Bégard

Tél. 02 96 45 20 19 - Fax 02 96 45 36 27

mairie-begard@wanadoo.fr

→ Abonnement annuel :

4,50 € : France

→ Composition : Mairie de Bégard

→ Crédit photos : Mairie, Michel Lagadou,
Jean-Pierre Le Gaudu, Philippe Delalande

→ Mise en page et impression :

RoudennGrafik - 02 96 119 700

Séance du 21 mai 2015

Ce compte rendu est partiel, vous pouvez le consulter en intégralité à la mairie ou sur le site internet de la commune.

→ RESIDENCE « AN TI-SKOL » CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE ET ECONOMIQUE

La société TRECOCBAT qui représente le Groupement « MAISON ABORDABLE » propose une convention de partenariat avec la commune. Cette convention porte sur la commercialisation de logements auprès des ménages sur certains lots du lotissement « Résidence an Ti-skol ».

Par cette convention, la commune autorise le constructeur à faire de la publicité de commercialisation aux fins de construction de maisons respectant les normes de performance techniques en vigueur.

La durée de convention est fixée à 6 mois, délai pendant lequel la commune s'engage à orienter la clientèle intéressée par les lots désignés dans la convention exclusivement vers le constructeur. Toutes les conditions sont fixées dans la convention en pièce jointe.

Le conseil municipal, adopte la convention selon les termes fixés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

→ RESIDENCE « KONVENANT GWENN » CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE ET ECONOMIQUE

La société TRECOCBAT qui représente le Groupement « MAISON ABORDABLE » propose une convention de partenariat avec la commune. Cette convention porte sur la commercialisation de logements auprès des ménages sur certains lots du lotissement « Résidence de Konvenant Gwenn ».

Par cette convention, la commune autorise le constructeur à faire de la publicité de commercialisation aux fins de construction de maisons respectant les normes de performance techniques en vigueur.

La durée de convention est fixée à 6 mois, délai pendant lequel la commune s'engage à orienter la clientèle intéressée par les lots désignés dans la convention exclusivement vers le constructeur. Toutes les conditions sont fixées dans la convention en pièce jointe.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, cadre de vie du 5 mai 2015,

Le conseil municipal, adopte la convention selon les termes fixés, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

→ RESIDENCE GWERUN - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : DE LA VOIRIE, DES ESPACES COMMUNS ET DES RESEAUX

Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie (chaussée et trottoirs), des espaces verts, des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement « Résidence de Gwerun ».

L'enquête publique s'est déroulée du 10 au 24 novembre 2014, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserves, ni observations.

Toutefois, le 5 mai dernier, suite à la visite sur site, les membres de la commission Urbanisme, Cadre de Vie et de la Commission Travaux, Voirie, Réseaux, Bâtiments, ont émis des réserves. Ils proposent de décider que la procédure de classement définitive soit engagée lorsque l'ensemble des terrains sera bâti, afin d'éviter toute détérioration des voies et réseaux.

Le conseil municipal décide que la procédure de classement dans le domaine public communal de la voirie (chaussée et trottoirs), des espaces verts, des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement « Résidence de Gwerun » soit engagée lorsque l'ensemble des terrains sera bâti.

L'entretien de la « Résidence Gwerun » restera à la charge du lotisseur jusqu'au classement dans le domaine public communal de la voirie (chaussée et trottoirs), des espaces verts, des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

→ CONVENTION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une canalisation d'assainissement d'eaux usées passe sur la propriété de Madame LE RUN Anna, sise Kêr Gwilhou, cadastrée G 903, sur une longueur d'environ 31 ml.

Afin de régulariser cette servitude, il convient d'établir un acte authentique qui sera inscrit à la publicité foncière de Guingamp.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - décide de confier au Centre de Gestion, service Droit des Sols/Rédactions d'actes, la rédaction de la convention de passage définitive et sa publication à la publicité foncière de Guingamp et désigne Madame Arlette OFFRET, Maire-adjointe, pour représenter la Commune lors de la signature de la convention authentifiée par Monsieur le Maire.

→ DRAC : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE COMMUNALE

Le projet de création d'une médiathèque communale est une opération globale d'environ 1 000 000 € TTC incluant les études de programmes, de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Les études préalables à ce projet permettront de calibrer le projet (construction ou réhabilitation d'un bâtiment) avec pour toile de fond les orientations suivantes :

- une médiathèque avec un espace d'exposition permanent, une salle de spectacles d'une quarantaine de personnes propice à l'organisation de conférences, de projections de films et documentaires, prêts de livres, DVD, CD et accès aux médias: internet etc...

Par l'aménagement des locaux, ce projet vise à créer :

- Un véritable espace social et citoyen
- Un lieu de ressources et d'expressions multiculturels
- Un espace d'impulsion et de coordination du réseau culturel de lecture publique
- Augmenter la capacité d'accueil des acteurs culturels du territoire
- Favoriser la rencontre du jeune public avec l'art
- Développer les échanges culturels avec d'autres territoires

Dans le cadre du projet, la commune peut bénéficier de subventions de l'Etat par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. (DRAC)

→ AGENCE DE L'EAU – LOIRE-BRETAGNE : DEMANDE DE SUBVENTION

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte des aides sous forme de subvention ou d'avance aux projets visant à lutter contre les pollutions ou à améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Afin de répondre au « zéro phyto », la commune envisage l'acquisition d'un désherbeur thermique. Sensible aux mesures de protection de l'environnement, elle souhaite poursuivre les efforts qu'elle a entrepris depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de cette acquisition.

Le conseil municipal,

- décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'acquisition d'un désherbeur thermique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette demande.

→ SEISME AU NEPAL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le samedi 25 avril 2015, un terrible séisme de puissance 7,9 a frappé le Népal et a fait à ce jour plus de 8 000 victimes et des milliers de sans-abris.

Un nouveau séisme de magnitude de 7,3 a eu lieu le mardi 12 mai provoquant la mort d'au moins quarante personnes.

L'association « Pompier International des Côtes-d'Armor » est une association humanitaire bretonne qui a pour ambition de porter secours et assistance aux pays victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires. Elle s'est engagée à porter assistance et secourir la population népalaise. Dans le cadre de leur engagement bénévole, elle sollicite un soutien financier de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de leur verser une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Le conseil municipal, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Pompier International des Côtes-d'Armor ».

Séance du 25 Juin 2015

Ce compte rendu est partiel. Vous pouvez le retrouver dans son intégralité sur le site de la ville de Bégard ou par voie d'affichage à la mairie.

→ ACQUISITION D'UN TERRAIN A HENT KERANV

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur dans la perspective d'une opération foncière, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'approbation du budget primitif 2014, elle avait été informée de la mise en vente d'une partie du terrain cadastré G1204 situé à Hent Keranv, appartenant à Madame MORVAN.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'acquiescer :

- Au prix de 3,60 € le m², la partie située en zone 1 AU d'une superficie d'environ 6 755m²,
- Au prix de 0,25 € le m², la partie située en zone N, repérée en zone humide, d'une surface d'environ 1 110 m²,

Les frais de géomètre seront à la charge du vendeur et tous les frais liés à l'acte seront à la charge de la commune.

→ TARIFS COMMUNAUX 2015

Annule et remplace la délibération n°2015-18 du 3 avril 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du budget primitif 2015, les tarifs communaux ont été votés. Suite à la demande du comptable du Trésor, il convient d'indiquer une date d'effet sur la délibération.

Il convient de rapporter la délibération du 3 avril 2015 et de décider que les tarifs sont applicables depuis le 15 avril 2015.

Le conseil municipal,

FIXE les tarifs communaux au 15 avril 2015 tels que présentés ci-après :

Années	2013	2014	Au 15 avril 2015
CONCESSIONS (2/3 Commune - 1/3 CCAS) - Article 70311			
Concessions cimetière (2m ²)			
15 ans	57,00 €	57,00 €	58,14 €
30 ans	114,00 €	114,00 €	116,28 €
50 ans	222,00 €	222,00 €	226,44 €
Concessions columbarium			
15 ans	138,00 €	138,00 €	139,74 €
30 ans	276,00 €	276,00 €	281,52 €
50 ans	549,00 €	549,00 €	559,98 €
BIBLIOTHEQUE - Article 7088			
Moins de 14 ans	4,00 €	4,00 €	4,00 €
14 ans et plus	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Famille	11,00 €	11,00 €	11,00 €
Demandeur d'emploi	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Adhérent de la MJC	Gratuit	Gratuit	Gratuit
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Article 7336			
Droits de place / Marché hebdomadaire			
Mètre/Façade	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Droits de place / Fête foraine, cirque, marionnette			
Moins de 20 m ²			2,30 € par m ² /jour
de 20m ² à 40m ²			2,10 € par m ² /jour
Supérieur à 40m ²			1,40 € par m ² /jour

→ LOI NOTRe : MOTION CONTRE LA FIN PROGRAMMEE DES COMMUNES

« En milieu rural ou semi-urbain, la commune est un lieu indispensable pour que naisse et s'ancre la démocratie. Un lieu où la population se reconnaît dans ses élus. Un lieu où, avant d'être une administration locale, prend corps une communauté humaine. Cette proximité permet à la population de juger directement de l'efficacité du service rendu par les élus et les employés communaux et de sanctionner par les urnes au besoin. »

Aujourd'hui, l'avenir de la commune, de l'échelon communal, est pris en tenaille :

- D'une part, par une « réforme territoriale » à plusieurs volets,
- D'autre part, par l'application du « pacte de responsabilité ».

La réforme territoriale avec ses lois successives déjà votées (16/12/2010 : Réforme des Collectivités Territoriales ; 27/01/2014 : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM); 24/03/2014 : Accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR)), et le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République en débat actuellement à l'Assemblée Nationale) veut imposer :

- aux communes, leur regroupement dans des collectivités d'au moins 20 000 habitants, couvrant des territoires géographiques immenses. Les représentants communautaires seraient à l'avenir élus au « suffrage universel direct » sans « fléchage » et donc sans lien obligatoire avec l'échelon communal.
- Aux régions, l'octroi d'un pouvoir réglementaire qui instaurerait entre elles une vraie mise en concurrence, ouvrant l'horizon d'un véritable dumping social, environnemental et social.
- Le transfert automatique des PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes vers les intercommunalités. En conséquence, la gestion des sols communaux et leur classification deviendrait du ressort de l'intercommunalité. Un projet communal (salle festive, lotissement,...) pourrait être interdit dans le cadre de décisions majoritaires au niveau du conseil d'intercommunalité.

Le pacte de responsabilité impose une diminution des dotations d'Etat aux collectivités territoriales de 28 milliards d'euros cumulés dans la période 2014 – 2017, impose de facto de « mutualiser » les services à la population et le personnel communal au niveau intercommunal. Concrètement, des services aux citoyens sont appelés à disparaître dans les communes, d'autres aspirés en même temps que le personnel communal vers l'intercommunalité dont le siège serait pour certaines communes très éloigné.

La conséquence sera une commune vidée de ses prérogatives et ne gérant plus que l'état civil (naissances et décès) et le cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL se prononce avec 22 voix pour et 5 abstentions,

Pour le retrait du projet de réforme territoriale dite loi «NOTRe» dans les dispositions telles qu'elles sont actuellement discutées à l'assemblée Nationale.

Contre le transfert automatique des PLU (plan local d'Urbanisme) des communes vers les intercommunalités inscrit dans la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR du 24/03/2014).

« Nous réaffirmons notre attachement au libre choix des communes de s'associer à une forme de coopération intercommunale quand elle correspond à l'expression d'une vraie entité territoriale et de se dissocier si elle le souhaite. Si nous acceptons l'idée qu'il y a lieu de mettre en place une forme de mutualisation des moyens pour rendre plus efficiente la dépense publique, nous n'acceptons pas de voir disparaître ni les services publics de proximité et donc d'efficacité, ni certaines prérogatives municipales qui permettent l'expression de projets locaux adaptés aux besoins de la population. »

Retour sur la rentrée

Malgré une rentrée scolaire en demi-teinte, le nombre d'enfants scolarisés à Bégard est quasi stable, avec 1024 élèves, écoles publiques et privées confondues. (1038 l'année dernière) et c'est une grande satisfaction.

Eu égard à l'augmentation des effectifs dans les écoles publiques du centre de Bégard, l'éducation nationale a octroyé un poste d'enseignant sur le « complexe scolaire baloré ».

Conscients du nombre important d'élèves accueillis sur les deux établissements scolaires (maternelle et élémentaire), la volonté des représentants de l'inspection académique était de créer une classe Grande Section/CP dans les locaux de l'élémentaire. Les parents, élus et enseignants se sont fermement opposés à cette nouvelle organisation, en mettant en avant l'intérêt pédagogique des enfants avec la nécessité de préserver le cadre scolaire pour les élèves de maternelles, sécurisant pour les enfants et en lien avec le projet pédagogique de l'école.

Après ces nombreuses mobilisations, la satisfaction s'est portée sur l'ouverture d'une classe en élémentaire, le maintien des 4 classes à l'école publique de Trézélan, le maintien des 8 élèves de grande section à l'école maternelle.

Néanmoins, l'inspection académique est restée ferme sur sa décision de fermeture en maternelle, Madame La Directrice d'Académie arguant du fait que l'école publique de Trézélan peut accueillir les élèves de la commune au détriment du libre choix des familles.

Pour palier aux manques de l'éducation nationale, la mairie a donc maintenu 6 ATSEM (pour 5 classes), considérant que l'école accueillait le même nombre d'élèves que les années précédentes, *Nous considérons que l'école doit accueillir les élèves dans les meilleures conditions*, précise Gérard Le Caër, Maire.

Dans ce contexte où l'école maternelle n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux élèves dans ses locaux tout au long de l'année, la mairie envisagerait d'organiser un transport scolaire, partant de la garderie de Baloré jusqu'à l'école de Trézélan. Pour ce faire, les parents intéressés sont invités à se faire connaître en mairie auprès de Sandra Rannou.

Quelques chiffres...

Au groupe scolaire Baloré

A l'école maternelle

La directrice Gaëlle Buzulier accueille 150 élèves en maternelle répartis en cinq classes au lieu de six. Soit 30 élèves par classe sans compter ceux qui doivent être accueillis tout au long de l'année !

Avec 30 à 32 élèves par classe, analyse le maire, l'enseignement ne pourra pas être effectué dans les meilleures conditions.

Il est regrettable que l'inspection académique ait décidé de supprimer un poste pour un nombre d'élèves équivalent à la rentrée précédente. La municipalité a donc décidé de conserver 6 agents communaux pour 5 classes.

En monolingue, la classe des tout petits de M. Guérin compte 32 enfants, la classe de M. Rauzier, 31 enfants en moyenne section et la classe de Mme Buzulier (grande section) comprend 30 élèves.

En bilingue, la classe de M. Lescop (moyenne et grande section) compte 25 élèves et celle de Mme Toupin (petite section) comprend 32 élèves.



A l'école élémentaire

Thierry Lagier, directeur, a accueilli 259 élèves soit 29 élèves de plus que l'année dernière dont de nouvelles familles venues d'autres départements qui ont fait le choix de venir vivre à Bégard. Aussi une demande d'ouverture de classe a été accordée le 3 septembre dernier, soit 259 élèves répartis sur 11 classes.

La classe de Nathalie Dubois (CE1-CE2 bil) accueille 21 élèves, la classe de Delphine Hamel (CM1-CM2 bil) - accueille 24 élèves, Mme Ja-

cob en CLIS compte 12 élèves. 24 élèves de CP sont accueillis chez Mme Le Levier, 25 élèves de CP dans la classe de Mme Grard 26 élèves de CE1 chez Thierry Lagier (le directeur) et Nathalie Lesquin, 26 élèves de CE2 chez Mme Ruhe, 26 élèves de CM2 dans la classe de Julien Anthoine, 25 élèves en CM1-CM2 dans la classe de Marine Le Gonidec et 27 élèves en CM1 chez Mme Luron, 23 élèves en CE1 et CE2 chez Mr Olivier Pichon.

Au collège François Clec'h

Ils sont 426 élèves répartis en 17 classes à avoir été accueillis cette année par Mme Rielh, proviseur. L'équipe se compose donc de trente-quatre professeurs dont neuf nouveaux, sept surveillants, cinq personnes à la direction et administration et de quinze autres personnes, AVS (auxiliaire de vie scolaire), assistante sociale, infirmière et personnels de cuisine. *«La rentrée se présente bien, annonce Laurence Riehl, la principale. Le collège est opérationnel il y a une bonne équipe et peu de demande de mobilité».*

Le comité de pilotage animé par le conseil départemental a débuté ses premières réunions de concertation. Ce comité regroupe le corps enseignant, les parents, les élus du territoire, les techniciens du conseil départemental. L'objectif étant de cibler les besoins du collège et de tenter d'y répondre au mieux dans le cadre du nouveau collège qui devrait voir le jour en 2018. Une enveloppe de 12 millions d'euros est réservée pour mener à bien ce projet.



scolaire 2015



A l'école Anne Leroy



Les effectifs restent stables à l'école Anne Leroy.

105 élèves sont répartis en quatre classes.

Des effectifs conséquents aussi en maternelle : la classe de Mme Moal, accueille 36 élèves dont 16 MS et 20 PS, la classe de Mme Muzellec accueille 28 élèves (17 CP et 11 GS), dans la classe de Mme Bleuzen et Mme Le Gonidec, on comptabilise 17 élèves (6 CE2 et 11 CE1) et dans la classe partagée par M. Ollivier et Mme Bleuzen, ils sont 26 (11 CM2 et 13 CM1).

Les travaux dans les écoles

Comme tous les ans, des travaux ont été effectués en régie dans les écoles au cours de l'été et des ajustements ont été nécessaires à la rentrée avec une forte augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire de Baloré et l'ouverture d'une classe en élémentaire.

En plus des travaux saisonniers (peintures, réalisation de panneaux d'affichages, réparations diverses...), cet été, des gros travaux ont été réalisés :

- création d'un nouvel espace garderie accueillant uniquement les enfants d'âge maternel en plus de l'accueil existant destiné aujourd'hui à celui des enfants d'âge élémentaire.
- modification des sanitaires en maternelle par la pose d'urinoirs
- mise en place d'un sol souple dans la classe maternelle à Trézélan et achats de divers mobiliers
- poursuite de l'installation informatique des classes de primaire
- l'achat de 5 nouvelles tables et mise à disposition d'un agent supplémentaire au restaurant scolaire.

Et bien-sûr, un travail quotidien d'entretien des locaux est effectué par le personnel des écoles.

A l'école de Trézélan

Même si l'effectif est stable par rapport à l'année dernière, le nombre d'enfants inscrits en toute petite section laisse présager d'une fermeture à la rentrée 2016, eu égard à la cohorte des CM2 qui intégrera le collège. D'ores et déjà, les élus ont pris l'attache de l'inspection académique afin de préparer l'ensemble des acteurs de l'école publique à cette éventualité, il ne s'agit pas de

subir une fermeture mais de garantir les meilleures conditions d'apprentissages aux élèves.

En PS et MS, Cécile Camus prend en charge 22 enfants, 17 élèves de GS et CP sont accueillis par la directrice Karine Dodokal, Cyrille Bernard a également 17 élèves en CE1 et CE2 et Catherine Lassalle accueille 27 élèves en CM1-CM2.



De nouvelles dispositions



Le service des espaces verts de la commune continue de s'adapter aux nouvelles réglementations. Il réfléchit, teste et adapte de nouvelles façons de travailler tout en conservant la volonté de maintenir un service rendu de qualité.

En effet, l'horizon 2017 est tout proche. Le zéro produit phytosanitaire va s'imposer à toutes les collectivités

(à l'exception des cimetières et des terrains de sport) : plus de désherbant suppose de solutionner le problème des herbes qui poussent sur les trottoirs, les accotements, les parkings sans y consacrer un temps infini mais avec un rendu acceptable. Cela ne veut pas dire qu'il faille à tous prix détruire ces herbes mais plutôt les intégrer aux nouvelles démarches.



EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- Le désherbage manuel qui nécessitant le plus de main d'œuvre est limité aux espaces verts inaccessibles aux matériels mécanisés.
- Le désherbage thermique est utilisé principalement sur les zones enrobées. Pour améliorer cette prestation, la commune a renforcé ses équipements en achetant un deuxième désherbeur thermique mais le traitement est de courte durée et nécessite de ce fait, un passage plus fréquent.
- Le fleurissement des pieds de mur qui a été testé l'an dernier et développé cette année, pratiquement partout au centre-ville a trois intérêts de taille : plus de désherbage sur les lieux ainsi semés, les « mauvaises » herbes sont noyées au milieu des fleurs et enfin, le côté esthétique, où les fleurs multicolores habillent les pieds de mur et égaye les rues.
- Les accotements sablés partout où il n'y pas de trottoirs, sont ensemencés avec un gazon spécial qui limite les tontes. Là aussi, les herbes indésirables se confondent avec le gazon, plus aucun désherbage de quelque sorte est nécessaire d'où un gain de temps non négligeable.
- Les espaces verts en bordures de rues sont peu à peu aménagés en mixant des plants qui demandent peu d'entretien avec des minéraux (brique pilée, ardoises broyées, gravillons et galets de différentes couleurs...). Le rendu est esthétique et limite les interventions des agents.
- Pour la saison prochaine, des essais vont être entrepris pour semer des jachères fleuries sur de grands espaces enherbés (résidence des Poètes, rue Saint Nicolas, résidence Konvenant Gwenn). Les tontes seront limitées aux périphéries de ces espaces. Là aussi, un gain de temps considérable est attendu de cette façon de faire sans oublier, encore une fois, l'embellissement des lieux.

Le but de toutes ces dispositions est de permettre au service de gérer les 15 ha d'espaces verts (plantations, gazons et fleurs) sans se faire déborder par la nature. A l'opposé du zéro produits phytosanitaires, le zéro « mauvaises herbes » n'est plus recherché et n'est d'ailleurs pas possible. Il faut donc les accepter en les intégrant dans nos nouvelles façons de faire. Il est important que chaque citoyen s'empare de ces idées pour faire de même chez lui. Il va aussi être confronté à l'interdiction des produits phytosanitaires à très court terme. Il faudra donc jardiner différemment et utiliser les règles de bonnes conduites en matière d'environnement et de protection de la nature.

Le DST
Alain SAMSON





L'augmentation des tonnages de la collecte sélective entraîne malheureusement des dérives.

Bien qu'anecdotiques les premières années, ces dérives se sont intensifiées au fil du temps jusqu'à engendrer un certain malaise auprès du personnel du centre de tri.

Aujourd'hui 3 grandes catégories de problèmes sont répertoriés :

- les erreurs de tri (couches, objets, emballages, souillés)
- Les erreurs potentiellement dangereuses (Déchets de soins à risques Infectieux, comme des seringues)
- Les incivilités graves (animaux morts, peaux de bêtes...)

Ces erreurs impactent fortement sur les conditions de travail des agents.

Pourtant le Smictom met tout en œuvre pour que chacun puisse se débarrasser de ses déchets dans des conditions optimales (bacs jaunes et marrons, points propres, écomposteurs...).



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

DANS LE BAC MARRON ordures ménagères :



Peuvent y être déposés :
Les déchets alimentaires, filtres à café, couches et protections hygiéniques, toiles cirées, papier peint, papier cadeau, papier d'emballage des bouquets de fleurs et plantes, ampoules à incandescence (les autres types d'ampoules doivent être déposés en déchèterie), les essuie-tout, mouchoirs, serviettes et nappe en papier, objets en plastique tel que des jouets, cintres, tuyaux, filets en nylon des légumes, les sacs aspirateurs...

DANS LE BAC JAUNE déchets recyclables (monoflux)



Les bouteilles et flacons en plastique, aérosols, canettes, conserves (bien vidées), emballages en plastiques souples (petits films plastiques, sacs et sachets, blisters), briques alimentaires et cartonnettes, pots, godets et barquettes plastiques de jardinerie, barquettes alimentaires en polystyrène plastique ou aluminium, pots de yaourt et assimilés, tubes de dentifrice, flacons de produit de douche, shampooing, déodorant, laque, papier, journaux, revues, magazines, prospectus...

Pour tous ces déchets, ne les imbriquez pas ensemble, il n'est pas nécessaire de les laver, il suffit de les vider. Jetez tous les déchets souillés et les opercules des pots de yaourts dans le bac marron.

Les déchets diffus spécifiques :

Produits chimiques, peintures, vernis, lasures, produits de traitement du bois, les engrais ménagers, produits à base d'hydrocarbure, solvants, dissolvants, néons, les herbicides, fongicides, pesticides, désinfection des piscines, produit d'entretien voitures, nettoyants et décapants ménagers, les extincteurs, les cartouches d'encre, les néons, ampoules : Tous ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchèterie.

Le verre, bocaux et pots, flacons de parfum doivent être déposés dans les colonnes à verre.

Pays de Bégard Athlétisme change de nom et devient Marche Nordique Pays de Bégard



Lors de son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue cet été, le Pays de Bégard Athlétisme a décidé de supprimer sa section athlétisme. Il se consacre désormais uniquement à la marche nordique. Le club change par conséquent de nom et devient « Marche Nordique Pays de Bégard ».

L'occasion pour nous de présenter cette activité sportive en plein développement qui présente de nombreux bienfaits.

La marche nordique est un sport de plein air qui consiste en une marche accélérée avec des bâtons spécifiques fait d'un mélange de fibre de verre et de carbone permettant d'absorber les secousses.

La marche nordique apporte au corps ce dont il aura besoin pour sa santé et son bien être, une pratique régulière aura rapidement un effet notable :

- Améliore la pression artérielle et prévient l'hypertension
- Améliore et renforce la souplesse
- Aide à la perte de poids
- Renforce la musculature et améliore la posture
- Renforce la zone cou /épaules
- Libère de l'endorphine réduit le stress, augmente la confiance en soi.
- Contribue à réduire les maladies respiratoires
- Réduit le risque de maladies cardiaques
- Renforce le squelette et prévient l'ostéoporose
- Augmente le bon cholestérol et diminue le mauvais cholestérol
- Fortifie le système immunitaire
- Utilise 90 % des muscles.



La marche nordique est recommandée par de nombreux médecins en tant que sport d'endurance en plein air, beaucoup plus efficace que le jogging (2 fois plus de calories sont dépensées.)

Pratiquée en groupe, accessible à tous, sportifs ou non, la marche nordique comporte aussi un aspect relationnel et social très important.

Les séances encadrées par des moniteurs diplômés Fédération Française D'Athlétisme, ont lieu les lundi et samedi de 9h à 12h ; le mardi de 18h à 19h45, le mercredi de 15h à 17h et 20h à 21h30, le jeudi de 18h à 19h45. Elles se déroulent en extérieur : à la campagne et en bord de mer.

L'adhésion est de 65 euros pour l'année (licence, assurance et prêt de bâtons compris).

Contact : Christine Le Bras - 06 62 67 41 29

Office Municipal des Sports : Le Trophée de la ville remis à une soixantaine de sportifs bégarrois

Cette cérémonie a lieu tous les 2 ans, cette année, c'est le 5 Septembre dernier, au gymnase que Yvan bourdon, adjoint au maire en charge des associations et du sport a remis le Trophée de la Ville à plusieurs sportifs bégarrois. Ces derniers se sont distingués en 2013 et 2014 à l'occasion de compétitions individuelles ou en équipe lors de championnats départementaux, régionaux et même au niveau national.

Chaque club a choisi les licenciés méritants. La soixantaine de trophée ont été réparties entre le Judo Club de la MJC, La Roue d'or, La Karaté club, Le Tennis Club de l'Amicale Laique, le Golf de Krec'h an Onn, Bégard Tennis de table, l'ASB et le CSB.





Trail des 2 rivières

L'édition 2015 du Trail des 2 rivières a connu un beau succès avec 250 participants. Il est vrai que le temps était idéal ce dimanche 13 Septembre.

Les 8 kms ont été gagnés par Glen Le Quéré (junior), les 15 kms par Cédric Lorvellec et Eric Godeau termine à la 3^{ème} place. Martine Offret (vétérane) a obtenu une belle deuxième place dans le classement des féminines.

On peut donc dire que les bégarrois se sont particulièrement bien distingués avec ces victoires, mais aussi avec de nombreuses places d'honneur.

Pour la première fois cette année, une épreuve de randonnée de marche de 10 kms était proposée sur les chemins balisés du bois de Gwerun, la scierie, le Dolmen, le pont gaulois et Trézélan, 21 marcheurs y ont participé.

Du côté des enfants, toutes catégories confondues, les organisateurs enregistraient 50 engagements.

Les jeunes de la section VTT de la Roue d'Or étaient présents pour ouvrir et fermer les 2 courses.



Dans l'après-midi, les participants ainsi que leur famille ont pu profiter du parc de loisirs Armoripark, puisqu'un Pass famille pour la journée était offert à chaque coureur inscrit.

Rencontre internationale équipe de France U17 - République Tchèque



Le stade Adrien Hamon a fait le plein à l'occasion du match France - République Tchèque le 15 Septembre dernier. Un vrai régal pour les amoureux du ballon rond qui ont pu apprécier la qualité de jeu fournie par les jeunes acteurs de ce match international. Parmi eux sortiront peut-être quelques-uns des piliers des sélections nationales françaises ou tchèques... D'ici quelques années.

Les dirigeants de l'CS Bégard et la Commune avaient mis les petits plats dans les grands pour respecter le protocole imposé par la FFF.

Les jeunes joueurs ont pu apprécier la qualité des installations et l'état du terrain. Les employés municipaux et la centaine de bénévoles du C.S.B. leur ont offert les meilleures conditions possibles.

L'évènement a réuni 1200 spectateurs. Le match a été remporté par l'équipe de la République Tchèque 1 à 0.

Alain TOUDIC Entreprise d'élagage • Lamier
 Débroussaillage • Abattage d'arbres
 Evacuation des branchages

Lieu dit Kéranforest 22140 BEGARD • 06 03 20 11 83 • 02 96 45 10 33

Zoom sur les commerçants

Les pratiques commerciales et les modes de distribution ont beaucoup changé ces dernières années (circuits courts, vente par internet (E-Commerce), drive dans les grandes surfaces) mais il est une institution qui traverse ces modes et s'adapte, il s'agit du marché.

Le premier marché de Bégard dont on trouve une trace officielle, remonte à 1747 quand les moines qui régissaient alors notre région organisèrent un marché à l'occasion d'une coupe de bois.

C'est à la révolution, et après la création de la commune en 1793, que le marché fut officiellement créé, le 12 floréal An VI, et fixé au 1^{er} vendredi du mois.

Très vite se prend l'habitude de se rendre au marché qui est alors associé à la foire qui draine vers la ville les habitants des campagnes des alentours.

Aujourd'hui à Bégard, il y a un marché tous les vendredis. Une trentaine de marchands ambulants occupent tôt le matin la place de la République et la place du Centre pour le plus grand plaisir des clients. C'est un lieu de vie social où il fait bon flâner, discuter, acheter.

Le marché est un service complémentaire apporté dans la ville s'ajoutant à celui des commerçants sédentaires.

Vous trouverez dans ce dossier central la liste des marchands ambulants qui vous accueille avec le sourire chaque vendredi.

Arlette Offret, maire-Adjointe à l'environnement et cadre de vie.

Sur la place de la République

Jannot Vêtements



Présent depuis plusieurs années sur le marché de Bégard, Jannot vêtements, originaire de Plédran, vous propose des vêtements femmes, spécial grandes tailles, il est présent tous les vendredis.

Aux Plats Gourmands



Marie Françoise Le Gasmour, originaire de Lan-goat, vous propose des plats préparés, de l'entrée au dessert. Tout est fait maison.

Saboterie Kervoas



Viviane Kervoas vend des sabots artisanaux, fabriqués à Belle Isle en Terre et des chaussures.

Fromagerie et produits laitiers



Gwénaëlle Segalen, originaire de Loguivy Plou-gras, vous propose des produits laitiers, du fromage et du miel produit par son mari.

Epicerie fine



Hans Klising vous propose différentes variétés d'olives qui sentent bon la Provence !

Annick Le Dantec



Annick Le Dantec, originaire de Pleumeur Gautier, vous propose ses légumes de saison.



ambulants du marché

Fruits et légumes



Jerôme Tilly, Originaire de Caouënnec, vend des fruits et légumes de saison.

Vente de bijoux fantaisie



Pour un cadeau et pour celles qui veulent se faire plaisir, n'hésitez pas à aller voir Jessie Caplot qui vous propose une multitude de choix de bijoux et de foulards.

La Ferme de Kerléo Bras



Présente depuis de nombreuses années sur le marché de Bégard, la ferme de Kerleo Bras, originaire de Landebaëron, vend du porc sur paille, des volailles en plein air, de la charcuterie de campagne et des plats à emporter.

Pépinière Le Guilcher



Jean Le Guilcher, producteur, dont la pépinière est située à Serval, cultive fleurs, arbustes et les vend ensuite sur le marché.

Jean François Le Mat-grainetier



Jean François Le Mat, fidèle au marché depuis de nombreuses années, bégarrois, vend des graines et semis du sol (graines de coriandre, oignons, radis, chicorée...).

Vêtements adultes



Marine Polès, originaire de Plounevez Moëdec, présente sur le marché depuis 1986, vend des vêtements femmes et hommes.

La ferme avicole de Beupré de Lanrodec



Elle vous propose la vente de volailles démarrées (pintades, poules, lapins, canards, oies).

Producteur - Vente de Légumes



Maraicher à Languieux, Albert Gicquel vous propose ses produits de la terre (carottes, salades, oignons...).

Ty Krampouz Mad de Saint Clet



Corinne Briand, vend des crêpes et galettes.

Jean Pierre Le Doledec de Bégard



Il vous propose ses légumes de saison.

Sur la place de la République (suite)

Argoat Fermeture situé à Guingamp



Romain Lorguillou vous propose pour l'aménagement de votre maison, la pose de portails, portes de garage, menuiserie Pvc, alu, volets, stores.

Poissonnerie



Caroline Menguy, originaire de Ploubazlanec, fidèle au marché de Bégard depuis des années, vous propose chaque semaine poissons, crustacées, coquillages.

Ventes de fruits et légumes



Rozenn Penglaous de Loguivy Plougras vous propose des fruits et légumes de saisons.

Accessoires de mode, lingerie



Mme Guerniou de Louargat vend des accessoires de mode (Etoiles, foulards) et de la lingerie.

Rousseau Fleurs



Située à Plestin Les Grèves, cette entreprise horticole produit des plantes vivaces, à massif, géraniums et arbustes.

Lingerie de nuit



Jenny Caplot, originaire de Guingamp, vous propose des chemises de nuits, robes de chambres, peignoirs, chaussettes.

Ty Breizh Isolation



L'entreprise située à Brélidy vous propose les prestations suivantes : Isolation par l'extérieur, soufflage des combles, ravalement, bardage, nettoyage et peinture toiture. Devis gratuit-www.tybreizhisolation.com

Sur la place du Centre

Fruits et légumes biologiques



La Ferme de Kermellou de Plouzéal vous propose tous les fruits et légumes de saison en culture biologique.

Chez Monique



Yves le Diuzet de Pommerit Jaudy vous propose du textile, de l'habillement. Ses parents ont débarrassé la première fois à Bégard en 1953 !

Béatrice Cheval



Eleveuse d'escargots à Hengoat et présente en hiver sur le marché, Béatrice Cheval prépare et vend ses escargots en coquille, en feuilletés, en bocaux prêts à l'emploi, en terrine ou dans des galettes...



Fromagerie - Saucissons



Maxime Cneuels, originaire de Quessoy, vous propose de délicieux fromages. Du fromage corsé au fromage plus doux (Tomme, raclette, comté...) ainsi que du saucisson.

Rotisserie Beau Poulet



Mr et Mme Delavigne, nouvellement installés sur le marché vous propose des poulets rôtis, des plats à emporter.

Celtik Fleurs-artisan fleuriste-épicerie florale



Clément le Houérou vous propose des compositions florales, des sirops, limonades de fleurs, du thé, des infusions...

La P'tite crêpe



Mme Karine Rannou, originaire de Pédernec, vous propose des crêpes et des galettes.

Armor Pesked



Présent maintenant depuis quelques années et venant de Moncontour, Philippe Le Bouvier vous propose chaque semaine du poisson frais, crus-tacés...

Légumes bio



Originaire de Brélidy, Aurélien Vatin, produit et vend des tomates, aubergines, pommes de terre, courgettes, oignons, échalotes, concombres, radis, haricots, carottes, etc. Ses légumes sont certifiés bio AB.

John Le Lubois



John Dubois, originaire de Pontivy, vend de la lingerie (linge de corps, blouses...).

Boucherie Bio Artisanal



Guy Pastol vous propose des pièces de boucherie de qualité, provenant directement de fermiers agrobiologistes bretons.

Et tous les dimanches soirs à l'entrée du Camping du Donant (Gwenezhan)

Fabie Pizza

Le dimanche soir à partir de 17h jusqu'à 20h30, Fabienne Coent propose des pizzas, mais aussi les plats à emporter sur commande (lasagnes, hachis parmentiers, tartiflette...)

Tél : 06 11 89 20 76





Le Groupe Majoritaire

Dans un contexte économique morose, nous sommes heureux de constater que notre commune de Bégard reste toujours aussi attractive et suscite toujours autant d'initiatives. On peut le constater dans le domaine commercial où de nouveaux projets où de nouvelles installations éclairent le paysage économique de notre commune. (Ti Maï, salons de coiffures, réouverture de bars...).

D'autres initiatives sont en voie de réalisation. Madame Rouzioux, malgré votre pessimisme, Bégard ne se meurt pas. Et le fait que nous n'ayons pas négligé le côté économique du tourisme n'exclut rien, au contraire, à toutes les initiatives prises par ailleurs.

Parce que Bégard, c'est aussi une population en augmentation, plus de 1000 enfants dans les écoles, un tissu associatif dense et dynamique que notre municipalité aide tant financièrement que dans son fonctionnement à travers une mise à disposition logistique importante et pérenne. Les travaux d'aménagement de la Place du Centre commenceront courant 2016, ainsi nous espérons donner un élan supplémentaire aux commerces locaux. D'autres projets vont aussi voir le jour.

Malgré un contexte général défavorable et malgré les oiseaux de mauvais augures, notre commune continuera comme toujours à faire en sorte qu'il fasse toujours mieux vivre à Bégard.

Notre rôle à tous, élus, est, après discussion, débat, échange de contribuer à attirer, installer de nouveaux ménages, des commerçants, des artisans, etc... Notre devoir est d'accompagner cet essor et non de refléter une image négative de la ville.

Arlette Offret,
Maire-adjointe à l'Urbanisme

Jean Yves Jaguin,
Maire-Adjoint à la Communication

BAGA

La réforme territoriale : on y est

La réforme territoriale n'anime plus les débats des pour ou des contres ; elle est en marche et les dernières résistances ont rendu les armes pour s'atteler à ce projet dit loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*)

Cette loi vise entre autre à renforcer les intercommunalités pour atteindre à minima les 15 000 habitants correspondant aux bassins de vie de ces citoyens et à simplifier les strates administratives tout en clarifiant les compétences pour une organisation plus cohérente.

L'échéancier est court, chaque commune, chaque communauté de communes doit transmettre ses choix pour le 31 mars 2016 et pour le 30 septembre 2016, les décisions seront entérinées de gré ou non.

Alors, quels choix pour Bégard et sa communauté de communes ? Pour répondre à

cette loi, le pays de Bégard doit rejoindre une ou d'autres communautés de communes.

Avant mars 2014, au nom de la proximité, des actions communes existantes et de la sauvegarde de l'intercommunalité à taille humaine, le pays de Bégard se tournait vers le Centre Trégor, pour satisfaire aux exigences de cette réforme.

Après les élections de l'année dernière, Centre Trégor a fait un autre choix laissant Bégard seul, qui doit rechercher d'autres partenaires pour atteindre ce seuil des 15 000 habitants.

Avec qui ? Quels choix sont possibles ? Quelle taille pour que le développement se fasse sans perdre son identité, ses spécificités ? Quelle pertinence ?

Si tous les regards se tournent vers Guingamp, c'est sans doute le plus opportun dans

le paysage local. Ne risque-t-on pas d'être noyé dans une grande intercommunalité à échelle du pays de Guingamp ou doit-on chercher une communauté avec un périmètre plus restreint ? Si le débat ne semble pas clos, c'est un enjeu de taille !

Pour le pays de Bégard, un périmètre plus restreint permettrait sans doute de prendre en compte son caractère rural et de faire valoir davantage ses intérêts. A cela s'ajoute, un éloignement plus conséquent encore des citoyens, des pouvoirs de décisions. Une réforme aussi profonde du paysage institutionnel, aurait mérité une réelle information et consultation de la population surtout si l'on se revendique à gauche.

Pour BAGA
Chantal Rouzioux, Fabien Razavet,
Françoise Le Scour, Claudine Scolan,
Alain Brunel


Jean-Paul PIOLOT TAXI
 Transport toutes distances
 24H/24 - 7/7J
 Conventionné C.P.A.M.

Tél. 02 96 45 22 62
 Port. 06 71 50 18 08

2 rue de Gravur - BÉGARD



Pour **vous accompagner** au quotidien,
l'engagement qualité
 de
Groupama Loire Bretagne



Toujours là pour moi.

Votre agence :
 14 place de l'hôtel de ville
 22140 BÉGARD
 Tél. 02 96 45 23 23

NICOLAS YVON
 Peinture • Décoration • Ravalement
 Revêtements sols & murs



Axe Lannion • Guingamp • 22140 Z.A. BÉGARD • Tél/Fax 02 96 47 06 57 • Port 06 83 13 88 92

NATURE OPTIQUE



38, rue Anatole Le Braz
 22140 BÉGARD

Tel. 02 96 45 49 55

LE BONNIEG Hervé Entreprise de travaux Agricoles et Publics

- Terrassements
- Travaux particuliers et publics
- Assainissement...

herve-le-bonniec@wanadoo.fr
 Parc Lan-Vian -22540 PEDERNEC



- Atelier :
 02 96 45 12 59
 06 08 05 12 58
- Domicile (Tél. & fax.) :
 02 96 45 29 88

AMBULANCES du Dormant



02 96 23 64 41 Tous transports - Toutes distances - Assis et allongés

Cé' Coiff

Coiffure mixte à domicile
 du lundi au samedi

OLLIVIER-HENRY CÉLINE
 Tél. 06.74.66.97.95

Triskel Immobilier
 TRANSACTION / LOCATION

Mickaël PIVERT

25, rue de l'Hôtel de Ville
 22140 BÉGARD
 Fax 02 96 45 16 17

02 96 45 16 16
www.triskel-immo.com
agence@triskel-immo.com

Tous cadeaux - Décoration intérieure - Espace enfant, naissance

EPICERIE FINE en vente toute l'année
 (du Foie Gras, au thé, à la confiture...)



18, rue Anatole Le Braz
 22140 BÉGARD - 02 96 21 40 09

Entreprise BONNOT
 BEGARD / 02.96.45.21.43

**CARRELAGE • FENETRES • VOLETS • PORTAILS
 STORES ET AUTOMATISME
 (PVC, ALU ou MIXTE)**

Pour un renseignement, pour un rendez-vous,
 pour une étude personnalisée et un devis gratuit
02 96 45 21 43
 Hall d'exposition - ZA de Coat Yen - 22140 BÉGARD

Art & Fenêtres
 L'ART D'ÊTRE UNIQUE



SALLE D'EXPOSITION

L. Décor



Christian Le Droumaguet
 02 96 45 36 62
 22140 Bégard

Peinture - Décoration - Ravalement - Parquet flottant - Home staging - Meubles peints

Ti Maï-Epicerie Bio, rue de Guingamp



Depuis le 1^{er} Octobre Bégard a son épicerie bio : Ti Maï. On peut y remplir son panier de fruits et légumes de saison, fromage, produits laitiers, épicerie, vins, produits d'entretien et d'hygiène. 90 % des produits sont certifiés bio et les fruits et légumes ainsi que les produits frais proviennent de producteurs locaux.

A l'origine de Ti Maï, Maimounia Doumba, 32 ans, bégarroise depuis 11 ans, originaire du Mali. Après quelques années de maraichage bio, chez Nicolas Daniel à Ploëzal et une solide expérience acquise en vente à la Biocoop de Lannion, elle défend des valeurs et des convictions tels que l'écologie, la solidarité, l'alimentation saine.

Au-delà d'une simple épicerie, Ti Maï est un avant tout un lieu chaleureux, de proximité, de rencontres, de conseil et d'échanges d'idées.

Au fil des saisons, des recettes savoureuses et originales vous seront proposées.

Pour l'aider à financer une chambre froide dans le but de limiter les pertes et proposer les fruits et légumes variés, Maï met en place un projet participatif. L'idée est la solidarité et l'entraide, chacun donne ce qu'il peut c'est à dire 5 euros jusqu'à... Des contre parties symboliques seront données. L'appel aux dons se fera sur le site mymajorcompany.

Merci de votre participation.

Du mardi au Samedi : de 9 h à 12h30 et de 15h à 20h

Le Dimanche : de 9h à 12h30

4, Rue de Guingamp

Page Facebook : Ti Maï

Contact : 06 78 11 10 82

Marina Le Roux Coiffure à domicile

Originaire et résidant à Bégard, Marina Le Roux, vous propose un nouveau service à domicile en tant que coiffeuse : coupes pour homme, femme et enfant, couleurs, mèches, permanentes, shampoings.

Après avoir suivi une formation à l'Ecole Morisse de Saint-Brieuc, elle a obtenu un CAP et un BP coiffure et a travaillé en salon pendant 7 ans. Puis elle a changé d'activité en se tournant vers le métier d'auxiliaire de vie auprès des personnes handicapés sur Lannion pendant 5 ans. Cette dernière expérience professionnelle, faite de contact et de dialogue, a fait germer l'idée de reprendre son métier de coiffeuse mais à domicile cette fois! Elle se déplace sur Bégard et ses environs (jusqu'à 20 kilomètres).



Pour la contacter :
06 41 43 33 17

Black Pearl : nouveau bar dans

C'est le Vendredi 2 Octobre, jour de marché que le Black Pearl, a ouvert ses portes, rue Anatole le Braz. C'est avec grand plaisir que l'on voit revivre ce café resté sans vie depuis 7 ans. A l'origine de cette renaissance, Sylvie Sarnin, une Pluzunettoise, originaire de La Guadeloupe.

La salle a été entièrement rénovée, tout en gardant la disposition d'origine, la décoration est sobre et épurée. Sa propriétaire veut en faire un lieu d'échange autour de la musique et organisera régulièrement des soirées karaoké, des concerts, mais aussi des tournois de cartes.

Elle envisage de mettre en place une petite restauration rapide en début d'année.



SARL Roussel Le Goas
Menuisiers plaquistes

- Menuiseries PVC, bois, alu
- Cloisons sèches
- Clôtures et portails
- Escaliers
- Parquets ou stratifiés
- Dressing

L'Expo

02.96.45.43.82

26, rue de l'Hôtel de Ville - BÉGARD 02 96 45 43 82 - sari.roussel.legoas@orange.fr

SHOW ROOM



Reprise du Bar de l'Avenir



Fermé depuis quelques mois, le bar de l'Avenir à Gwénézhan, vient d'être repris par Damien André et sa compagne, Aurélie Rémond. Cela faisait longtemps que cette dernière, originaire de Rospez, et salariée dans une grande enseigne commerciale alimentaire, souhaitait monter sa propre affaire. Damien, son compagnon, l'a soutenue et suivie dans cette aventure.

Originaire de Bégard, artisan charpentier couvreur, il va conserver son activité. Le Bar de l'Avenir constitue à Gwénézhan un lieu d'accueil qui propose de multiples services : bar,

tabac, presse, tickets de jeu et dépôt de pain. Les amateurs de billard, baby-foot, fléchettes, mais aussi tous ceux qui souhaitent regarder le sport à la télé trouveront de quoi satisfaire leur passion.

Pratique : dans un cadre rénové, le Bar de l'Avenir est ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h 30 et le dimanche, de 8 h 30 à 13 h 30 et, de 17 h à 20 h 30. Fermé le mercredi.

Hairstyle coiffure devient la Boutique à coiffer rue de l'hôtel de Ville

le Centre Ville



Les horaires et jours d'ouverture :
Lundi, Mardi et jeudi : de 7h30 à 20h
Mercredi : de 7h30 à 14h
Vendredi et samedi : 7h30 à 1h
Contact : 06 30 07 00 76



Une page se tourne pour Bernard Le Rhun, bien connu des bégarrais. Après presque 40 années passées à coiffer petits et grands, celui-ci a fait valoir ses droits à la retraite cet été. L'occasion pour lui de présenter à ses clients celle qui désormais reprend les rênes du salon de coiffure : Sophie Spenlehauer.

Née à Lannion, résidant à Ploumagoar et maman d'une petite fille de 15 mois, Sophie est titulaire d'un CAP coiffure et d'un baccalauréat professionnel de coloriste permanentiste. Après plusieurs années comme employée dans divers salons de coiffure de la région, elle a décidé de sauter le pas en ouvrant son propre salon de coiffure secondée par Corinne, l'employée de Bernard Le Rhun.

Le salon est ouvert en continu du mardi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 9h à 17h30.
N'hésitez pas à la contacter au 02 96 45 11 56

Intermarché **BEGARD** 02 96 45 13 33
ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h30

FIG :

Programme d'Intérêt Général «Energie et Adaptation» sur la Communauté de Communes du Pays de Bégard pour la période 2015/ 2017

Vous avez besoin d'exécuter des travaux pour réduire vos consommations d'énergie ou pour adapter votre logement à un handicap ? Vous pouvez, en tant que propriétaire, potentiellement bénéficier d'aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « énergie et adaptation ».

Les subventions allouées dans le cadre de ce programme concernent notamment les

travaux d'amélioration thermique et ciblent également les travaux permettant une meilleure accessibilité aux personnes âgées ou à mobilité réduite

Un accompagnement technique peut être proposé, avec des visites à domicile, des évaluations thermiques, des propositions de solutions techniques et de financement.

Pour prétendre à ces aides, le chantier doit impérativement être exécuté par des profes-

sionnels du bâtiment, ce dispositif ayant aussi vocation à profiter à l'économie locale.

Pour plus d'informations, une permanence sans rendez-vous, aura lieu tous les 4ème mardis de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux de la Mairie de Bégard.

Infos pratiques : contacter l'opérateur CD-HAT-Citémétrie au 02 96 01 51 91.

Bilan touristique, camping du Donant

Le Camping du Donant a connu une belle année 2015. En effet, le chiffre d'affaires donne le tempo de la saison. Les chalets ont été réservés dans leur presque totalité sur la période de juillet-août. De plus, les événements organisés dans la région ont élargi la période d'accueil des clients à mai, juin et septembre.

Le camping a hébergé différents types de clientèles créant ainsi une diversité multiculturelle et enrichissante pour les clients et les agents du camping. La clientèle se compose de :

- vacanciers présents en période estivale et en période de vacances scolaires. Cette clientèle est principalement constituée de famille de 5 personnes en moyenne.
- ouvriers qui travaillent sur des chantiers à proximité de Bégard et qui séjournent dans les chalets.

• une clientèle occasionnelle, celle des courts séjours qui vient pour des événements spécifiques (événements privés, publics...).

• une clientèle résidentielle qui occupe les chalets à titre d'habitation secondaire sur une longue période en attente d'achat ou de rénovations de maison.

De plus, nous pouvons, cette saison, faire le constat d'une clientèle agréable et majoritairement nordiste. Nous avons également reçu des personnes en provenance du grand ouest, de la région Ile-de-France puis bien évidemment de notre Bretagne. Les sudistes puis les étrangers originaires d'Italie, Allemagne et d'Angleterre ont séjourné dans le cadre de *Road Trip* et occupaient principalement le plein air.

L'hébergement collectif nommé « Le Relais du Donant » a cette année été d'avantage sollicité et ce, par des centres de loisirs puis également par des groupes privés dans le cadre d'événements tels que mariage, anniversaire, baptême... Les événements publics comme La Rando Muco puis La Java dans Les Bois ont fortement contribué à l'occupation de tous nos types d'hébergement à savoir les chalets, l'hébergement collectif, les bengalis puis les emplacements plein air.

Durant la période estivale, le camping a proposé de multiples activités gratuites sur la semaine telles que : les jeux bretons aux centres de Bégard, les balades nocturnes organisées par l'association *Wra-Dro an Natur*, la visite de la crêperie *Ar Vilin Goz* et de la cidrerie de *Kernilien* puis des activités ludiques et sportives comme les tournois de pétanque, de volley et de football ainsi que la fameuse chasse au trésor tant attendue, le mercredi, par les enfants. Un tournage TV a eu lieu cet été sur le camping et sera diffusé en mars 2016 sur la chaîne TEVA dans le cadre d'une émission réalisée sur le thème des « vacances en camping-car ».

La motivation et les compétences de l'équipe du camping ont permis la réalisation de cette belle saison et d'accomplir la mission de satisfaire le client. En effet, de nombreux retours positifs ont été faits par les clients insistant sur le fait que Camping du Donant était un lieu où le calme, la propreté puis les activités permettaient de passer un agréable séjour.





Office de Tourisme du Pays de Bégard Bilan de la saison touristique

Depuis son ouverture en juin 2014, l'Office de Tourisme du Pays de Bégard a accueilli 7000 visiteurs.

Le nombre de demandes augmente cette année en passant de 1484 en 2014 à 1752 en 2015. La majorité des demandes se font au guichet (1443) le reste étant par téléphone, mail ou via le site Internet. Les profils de demandeurs sont majoritairement des touristes excursionnistes (729), puis visiteurs locaux (578), le reste étant des partenaires ou autres.

La provenance des usagers est française à 90 % (Bretagne, Ile de France, Pays de la Loire, Basse Normandie, Nord Pas de Calais et Rhône Alpes) ; l'Office a accueilli des touristes du Royaume Uni, d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, de Pologne, d'Autriche, du Canada, d'Inde et des Pays Bas.

La première demande en terme de loisirs concerne les animations puis la randonnée pédestre.

L'Office a reçu 190 demandes d'hébergement (meublés et gîtes, Hôtellerie de plein air, chambres d'hôtes, Hôtellerie).

Les statistiques du site Internet sont en nette évolution avec un nombre d'utilisateurs de 2198 en 2014 contre 9422 cette année.

Les pages les plus consultées sont l'agenda, les meublés et gîtes, la page Randonnées (où les circuits sont téléchargeables).



Petite Enfance

Le Relais Assistants Maternels

Implanté à la Maison de la Petite Enfance, le Relais Parents Assistants Maternels communautaire accompagne les assistants maternels, et informe sur le métier, le statut, les droits et obligations (agrément, contrat de travail, rémunération...). Il participe à la reconnaissance du métier en proposant des temps de rencontres, des conférences ou soirées d'échange, il informe et accompagne les professionnels sur la formation continue. Il permet aux assistants maternels de faire connaître leurs places disponibles à tout moment et d'échanger sur la profession. Il propose des temps collectifs à destination des enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands parents...). Ces temps permettent aux jeunes enfants d'accéder à un temps d'éveil et de socialisation. Les espaces jeux sont itinérants sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Prochaines dates :

- **Jeudi 19 novembre** : Salle Polyvalente de PEDERNEC Spectacle «Nid de Poule» par Agnès Le Bourg
- **Vendredi 20 novembre** : Maison de la Petite Enfance BEGARD Motricité (sur inscriptions uniquement)
- **Lundi 23 novembre** : Salle Polyvalente de KERMOROC'H
- **Lundi 4 décembre** : Garderie périscolaire de PEDERNEC Livr'Ambul
- **Lundi 7 décembre** : Salle Polyvalente de SQUIFFIEC
- **Vendredi 11 décembre** : Salle Polyvalente de KERMOROC'H Livr'Ambul
- **Vendredi 18 décembre** : Salle d'animation de TREZELAN

Le Relais Parents Assistants Maternels du Pays de Bégard propose également un dispositif renforcé d'accompagnement des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants.

Dans le cadre du DAJE (Droit à l'Accompagnement pour l'accueil du Jeune Enfant) déjà existant depuis 2010, la Communauté de Communes du Pays de Bégard a souhaité mettre un peu plus en avant les missions dévolues au Relais Parents Assistants



Maternels. En effet, le service devient l'interlocuteur principal des familles en recherche d'un mode d'accueil quel qu'il soit.

Il est souvent complexe pour les (futurs) parents, de partir en quête d'informations pour trouver la solution de garde la plus adaptée au bébé et à la famille. Les interlocuteurs changent ou leurs champs d'actions évoluent, tout comme les droits des usagers.

Avec l'Accueil Unique proposé par le Relais Parents Assistants Maternels, l'information est désormais centralisée. En rendez-vous avec l'animatrice RPAM et l'assistante sociale CAF, toutes les possibilités d'accueil du jeune enfant sur le territoire sont présentées. La situation du foyer est étudiée pour définir les droits qui peuvent être ouverts. Les parents peuvent ainsi obtenir une évaluation du coût de la garde.

Ce dispositif permet d'accompagner les familles de manière personnalisée et en fonction de leurs besoins et de la composition de la famille. Cela évite les démarches multiples et les rendez-vous auprès d'interlocuteurs divers.

Pour se renseigner sur l'Accueil Unique : 02 96 45 35 93. En cas d'absence, laissez vos coordonnées sur le répondeur.

Sur le territoire, l'offre d'accueil se décline sous 2 formules. La première est l'accueil individuel, familial chez des assistants maternels (environ 70 en activité).

La seconde formule est l'accueil collectif au multi accueil Ti Poupigou (27 places) communément appelé crèche.

Si le RAM est un service communautaire depuis sa création, le multi accueil, lui, deviendra communautaire au 1^{er} janvier 2016.

Hôtel de la Pomme d'Or
BAR - HÔTEL - RESTAURANT
Josiane et Richard MENARD

7, Av. Pierre Perron
22140 BÉGARD

Tél. 02 96 45 21 88
Fax 02 96 45 23 21

Pension - Demi Pension - Soirée Étaps - Banquet
Mariage - Capacité Salle - 350 couverts.
Restaurant fermé le vendredi soir et le dimanche soir

**CARROSSERIE
PEINTURE**

- La carrosserie service compris
- Vitrage, optique, pare-brise
- Véhicules toutes marques
- Agréments assurances
- Véhicules de courtoise
- Climatisation

carrosserienicolas-etsmotte@laposte.net

Carrosserie NICOLAS
Ets MOTTÉ

Z.A. 22140 BÉGARD - 02 96 45 17 76

 **BRICOMARCHÉ**

Les Mousquetaires

• **Bricolage** • **Décoration** • **Matériaux** • **Jardinage**

**POUVOIR TOUT FAIRE
MOINS CHER**

Rue de Guingamp
BEGARD
Tél. 02 96 45 41 00

PEINTURE • PAPIER PEINT TISSU TENDU • MOQUETTE •
RIDEAUX • RÉFECTION FAUTEUILS • POSE DE STAFF

 **PRIGENT
Alain**

Tél. : 02 96 45 17 29
Fax : 02 96 45 35 92
Portable : 06 74 79 61 71
alain.prigent4@wanadoo.fr

19, rue St Nicolas 22140 BÉGARD

 **Boulangerie Moël**

Laurent Moël
boulangerie-pâtisserie
10 rue Anatole Le Braz - 22140 Bégard
ftp://boulangerie-moel.fr

 **banette**

Ouvert 6h30/13h00 - 14h00/19h30 - Fermé le lundi

Netto
BEGARD

Ouvert du lundi au jeudi :
09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h 00

Journée continue le vendredi
et le samedi :
09h00 à 19h 00

Ouvert le dimanche matin de 9h00 à 12h30

**Couverture, Charpente,
Menuiserie, Plaque de plâtre,
Isolation, Aménagement
de combles**

EURL PIRON YVON

KOAD YEN BRAS - 22140 BÉGARD

• • • • •

Téléphone : 02 96 45 10 17
yvon.piron22@orange.fr

 **RGE
ECO
artisan**
La nouvelle énergie du bâtiment

 **ENTREPRISE
QUALIFIÉE
QUALIBAT
2013**

<http://yvonpiron22.wix.com/sarl-piron-yvon>

iris
décoration & peinture

LE BIHAN Alain
7, rue du grand chêne 22140 BÉGARD
TEL : 0296451364 PORT : 0612038850

**Créateur de vos
couleurs**

 **SQUARE
HABITAT**
CRÉDIT AGRICOLE

Location, Gestion locative,
Syndic de copropriété,
Transaction immobilière

Notre équipe est à votre disposition
du mardi au samedi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

Square Habitat BÉGARD
3 ter, rue Anatole Le Braz
02-96-45-20-41
www.squarehabitat.fr

 **MOUSS'AUTO**
Épargne l'eau!

**NOUVEAU
PROCÉDÉ
DE LAVAGE**

BÉGARD LAVAGE
ZA COAT YEN - BÉGARD
06 89 14 09 03



Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il s'agira normalement du dernier scrutin sur l'ensemble du territoire avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le nombre de régions passera alors de 22 à 13 régions dotées de compétences et de pouvoirs élargis.

Mode de scrutins

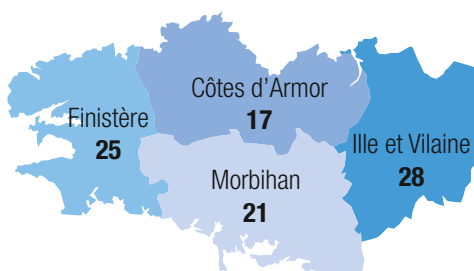
Les conseillers régionaux seront élus pour 6 ans dans chaque région au scrutin de liste à deux tours sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région.

Si une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, le quart des sièges lui est attribué. Le reste est réparti à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte

Elections régionales

moyenne. Une liste ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés ne peut se voir attribuer un siège.

En Bretagne, 83 élus seront élus.



Le jour du vote, chaque électeur doit **IMPÉRATIVEMENT** présenter en même temps que sa carte d'électeur, une pièce d'identité. Selon **l'Arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral**, les titres permettant de justifier de son identité sont les suivants :

- La carte nationale d'identité, Le Passeport
- La carte d'identité de parlementaire avec photographie
- la carte d'identité d' élu local avec photographie
- la carte vitale avec photographie
- la carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- la carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- la carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie
- la carte d'identité ou de circulation avec photographie (délivrée par les autorités militaires)
- le Permis de conduire
- le Permis de chasser avec photographie
- Le Livret de circulation délivré par le Préfet (en application de la loi n° 69-3 du 3 Janvier 1969)
- Le récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, (9ème alinéa, article 138 code de procédure pénale)
- Attestation de dépôt de demande pièce d'identité ou de passeport avec photographie, de mois de 3 mois
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport

ARMORI PARK
Le loisir en toute simplicité !

Un bilan mitigé

La saison estivale 2015 avait démarré très fort cette année avec un mois d'avril radieux et plein de promesses pour la suite. Après un beau mois de juin, la météo chargée de l'été n'a hélas pas favorisé les résultats escomptés. La fréquentation 2015 est passée de 57248 en 2014 à 58506 avec une légère progression du chiffre d'affaire de 1.54 %.

Les ventes d'abonnement connaissent toujours un franc succès avec une hausse toujours constante des abonnements enfants de moins de 12 ans.

Le parc ouvrira ses portes le 3 avril 2016. Ce jour d'ouverture correspondra au début des congés de Pâques. La date de fermeture est fixée au 18 Septembre. L'équipe de direction travaille actuellement à la mise en place de la prochaine saison.

Interdiction de circuler rue Jean Moulin



La police municipale rappelle aux automobilistes qu'il est interdit de circuler rue Jean Moulin les jours d'école de 7h45 à 8h30 et de 16h15 à 17h15. Seuls les cars scolaires, les véhicules de secours et riverains sont autorisés à circuler sur cette voie.



Couverture - Zinguerie - Ramonage - Démoussage

Jean-Yves GOASDOUE

6, rue de "KERLU" - PEDERNEC - Tél. 02 96 45 24 47 - Portable 06 07 61 35 69 - goasdoue-jeanyves@orange.fr

NEUF ET RESTAURATION - PROJETS ET DEVIS - BARDAGE - ISOLATION - VELUX



Les TAP

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) voulus par le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, ont été mis en place à la rentrée 2014 dans nos écoles publiques bégarroises.

Les activités proposées répondent au Projet Educatif du Territoire (PEDT). Il s'agit de favoriser l'accès à des activités culturelles, d'initier les enfants à des pratiques sportives, de transmettre des savoirs et connaissances liées au patrimoine local, de favoriser l'émergence d'un esprit citoyen et de développer l'esprit critique des enfants.

Les enfants participent au TAP une fois par semaine (séance de 1h 20) par petits groupes de 18 maximum.

Ce sont 19 animateurs qui interviennent sur les TAPS dont 7 agents communaux. Des associations de Bégard interviennent également sur ces temps périscolaires à titre bénévole comme l'ASB, les tourneurs sur bois, l'Aïkido, l'Amicale Laïque avec son professeur de tennis. Les animateurs de la Mjc interviennent également ainsi que l'Ecole de musique des trois rivières.

Cette année de nouvelles activités sont proposées aux enfants comme le Hip hop (avec l'ASPTT de Lannion), le jardinage sous forme d'ateliers ludiques, la découverte des Arts du cirque, l'Aïkido, le Volley-ball, marionnettes et théâtre d'ombre (avec la Compagnie du Grimoire de Gurunhuel).



Séance Hip-Hop à la salle Jean Moulin

Ar mareoù obererezhioù troskol



Séance musique et chants

En distro-skol 2014 e oa bet staliet, en hon skolioù publik e Bear, ar mareoù obererezhioù troskol (TAP) evel ma oa goulennet gant Ministrerezh an Deskadurezh-Stad, da-geñver an implij-amzer nevez er skolioù.

Kordañ a ra an obererezhioù a vez kinniget gant raktres desavadurel an tiriad (PEDT). Dav eo evel-se digeriñ an obererezhioù sevenadurel d'an holl, lakaat ar vugale d'ober anaoudegezh gant ar sportoù ha da c'houzout hiroc'h war glad ar c'hornad, da gaout doujañs an eil ouzh egile hag ouzh an traoù, ha kustumiñ da gaout ur spered barn.

Kemeret e vez perzh en TAP gant ar vugale ur wech ar sizhun (abadennoù 1e20 dezhe) e strolladoù 18 bugel enne d'ar muiañ.

19 animatour, en o mesk 7 implijad eus ar gumun, a ra war-dro an abadennoù-se. Sikouret e vezont ivez gant tud a-youl vat eus kevredigezhioù Bear evel an ASB, an durgnerien koad, an Aikido, an Amikal Lik hag he c'helenner tennis. Dont a ra animatourien an MJC ha Skol sonerezh an teir stêr da gemer perzh ivez.

Ar bloaz-mañ e kinniger obererezhioù nevez d'ar vugale, evel Hip-hop (gant sikour ASPTT Lannuon), liorzhañ en atalieroù dud, ober anaoudegezh gant Arzoù ar sirk, Aikido, Volley-ball, margodennoù ha c'hoariva skeudoù (gant ar gompagnunezh Le Grimoire eus Gurunhuel).